Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 084-258403153-20210329-DCS_2021_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 29 Mars 2021

DCS n°2021-07

Date de convocation : 19 Mars 2021

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 30
Suppléants : 10
Absents non remplacés : 9

Quorum d'un tiers des membres* : 17
*Loi de prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 (Article 6)

Votants : 39

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul Roger GONTARD, Mme Cécile HELLE, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Patrick SANDEVOIR, M. Yvan BOURELLY, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle BURE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, M. Thierry VERMEILLE, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
M. Patrick SUISSE représenté par Mme Danielle MERIALDO
M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE
M. Jacques DEMANSE représenté par Mme Carole DELAFONTAINE
M. Joël GUIN représenté par M. Rolland LAMOUROUX
Mme Claudine MAFFRE représentée par Mme Annie DEL BASSO
M. Yann BOMPARD représenté par M. Claude BOURGEOIS
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Pierre MARQUESTAUT
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
M. Claude MOREL (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Luc ROUSSELOT (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), M. Michel PERRAND (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé)

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :
Mme Annie AVON, suppléante de Mme Christine LANTHELME

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TERRISSE

OBJET : Affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 084-258403153-20210329-DCS_2021_07-DE

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 212 432,75 €.

La Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	212 432,75
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**212 432,75**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 614,83
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	6 506,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**212 432,75**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**212 432,75**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**0,00**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Considérant que le Bureau, réuni le lundi 8 mars 2021, a émis un avis favorable.
Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 02/04/2021
ID : 084-258403153-20210329-DCS_2021_07-DE

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2020 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé sera :
  - reporté en fonctionnement (R 002) pour 0 €,
  - affecté en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 212 432,75 €.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 39
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON